

« Messieurs de Saint-Fons et Douzy ont rendu compte de l'exactitude qu'ils ont trouvé dans les notables qui ont gardé depuis jeudi.

L'assemblée a résolu que deux d'entre eux seraient chargés, chaque semaine, de visiter chez les particuliers, hommes ou femmes qui logent des étrangers, et arrêter sur le champ, tant les passants que ceux qui les logent.

Il a été délibéré d'enjoindre aux notables d'arrêter les marchandises qui se présenteraient aux portes, non suffisamment certifiées, et qu'on les conduirait à la maison de la Quarantaine, dépendant de l'hospital, pour y rester en dépôt, pour être décidé ce qu'il appartiendra. »

A mesure que le fléau se rapproche de notre province, la sollicitude du pouvoir central devient plus pressante.

« Le 15 juillet, M. de Saint-Fons a présenté une lettre écripte au bureau par M. l'Intendant, par laquelle il l'invite d'entrer en relation avec la compagnie de santé de Lyon ; sur quoy le bureau a délibéré qu'il y ferait réponse incessamment et s'y conformerait. » Quelques jours après Je bureau de santé reçoit des lettres de M. de Rochebrune et de Monseigneur le maréchal de Villeroy, lui ordonnant de se conformer aux décisions du bureau de santé de Lyon.

En conséquence de ces invitations réitérées, le président du bureau de Villefranche se met en rapport avec son collègue de Lyon, et lui adresse, dans les premiers jours d'août, une lettre dans laquelle il énumère d'abord les précautions prises à Villefranche. Il continue ainsi :

« ... Tant que la contagion a été renfermée dans la Provence, les précautions que nous savons que vous prenez nous rassuraient; mais à présent que cette barrière n'est plus entre le Givaudan et nous, ne faudrait-il pas prendre des précautions contre les marchandises et les personnes qui viennent des provinces voisines, comme du Velay, de l'Auvergne, et même du Forets? »

Il est dit, dé plus, dans cette lettre, que la ville se pré-